



Pôle Ressources National
SPORTS de NATURE



La lettre du réseau national des sports de nature

n° 101 novembre 2014

Sport de nature et emploi

- > Bruno BÉTHUNE, sous-directeur de l'Emploi et des Formations
- > De l'observation à l'accompagnement de l'emploi dans le secteur des sports de nature
- > Brèves du réseau

Le point de vue de...

➔ **Bruno BÉTHUNE, sous-directeur de l'Emploi et des Formations (direction des Sports, ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports)**

L'emploi dans le secteur sportif est marqué par le temps partiel, la saisonnalité et un marché du travail éclaté. Dans le secteur des sports de nature, les situations d'emploi sont caractérisées par la pluriactivité, la polycompétence, la multi-qualification, dans l'interpénétration d'un champ fédéral traditionnellement associatif et d'un secteur marchand de plus en plus imprégné de culture entrepreneuriale. Les emplois créés doivent servir le développement d'une offre de pratiques de qualité adaptée aux attentes des pratiquants mais aussi aux enjeux de développement territorial. Dans ce contexte, la sous direction de l'Emploi et des Formations poursuit ou initie différents travaux.

À la suite du rapport d'inspection générale d'évaluation des politiques publiques, la réforme de la politique ministérielle relative aux formations et aux certifications est engagée afin de simplifier l'architecture des diplômes, les certifications et les procédures d'habilitation des organismes de formation. Une analyse plus approfondie de la relation emploi-formation est également prévue.

La mobilisation des dispositifs d'aides à l'emploi pour répondre aux besoins de professionnalisation du secteur doit être poursuivie. Dans le secteur sportif, le cap des 8 000 Emplois d'Avenir dans le sport a été franchi au cours du mois de septembre alors que l'objectif initial était de 5 000 emplois. L'action du ministère en charge des Sports en faveur de la professionnalisation, ce sont aussi des aides à l'emploi qualifié versées par le CNDS. Les fédérations de sport de nature participent à ces bons résultats grâce notamment à la signature de conventions passées par les fédérations de voile, de surf, de montagne et d'escalade, de randonnée pédestre, de canoë-kayak.



Ce travail doit prendre une nouvelle dimension en 2015 avec le développement de l'apprentissage pour atteindre les 6 600 apprentis dans les champs du sport et de l'animation à l'horizon 2017.

L'emploi dans les sports de nature, c'est aussi l'entrepreneuriat. Conscient que les créateurs sont éloignés « culturellement » du monde de l'entreprise et de l'économie, et que peu de structures se sentent compétentes pour les accompagner, le ministère a, dès 2012, réalisé un guide pratique destiné aux acteurs et réseaux en charge de l'accueil et de l'accompagnement de l'entrepreneuriat dans les sports et loisirs de nature. Dans la continuité de cette démarche, le ministère a adressé en septembre 2014 à chaque service déconcentré un kit pédagogique de promotion et de formation. Deux présentations dynamiques du guide seront prochainement accessibles aux partenaires institutionnels sportifs et économiques sur le site internet du ministère.

Enfin les travaux d'observation de l'emploi doivent éclairer l'action publique. À cet effet, le travail entre la sous direction de l'Emploi et des Formations et le Pôle ressources national des sports de nature a porté ses fruits : atlas des éducateurs, enquête sur le taux d'emplois et les typologies, enquêtes métiers, enquêtes régionales etc. Il est envisagé d'étendre la méthodologie éprouvée par les sports de nature à l'ensemble des sports.

L'action du ministère en charge des Sports en faveur de l'emploi, repose sur la constance de l'engagement et l'expérimentation de solutions innovantes. Rendez-vous le 20 novembre au CREPS de Toulouse pour une journée technique dédiée à l'emploi.

➔ De l'observation à l'accompagnement de l'emploi dans le secteur des sports de nature

Enquête nationale sur l'emploi des éducateurs déclarés en sports de nature, déclinaison de la méthode à l'échelle régionale, études sectorielles, tels sont les travaux d'observation de l'emploi et des métiers menés depuis 2005 par le Pôle Ressources National Sports de Nature (PRNSN) et ses partenaires (cf. : [Point sur, lettre n° 83](#)). Aujourd'hui, l'analyse des données récoltées offre une meilleure connaissance des professionnels de l'encadrement qualifié et rémunéré. Maintenant questionnons l'avenir de cette démarche d'observation.

Continuer d'observer les éducateurs sportifs : une nécessité ?

Les travaux d'observation de l'emploi et des métiers engagés depuis bientôt 10 ans ont eu pour double effet de fournir des données et d'élaborer des outils d'analyse : atlas, portrait, typologie. Ils constituent des outils d'aide à la décision en matière d'emploi et de formation, indispensables aux acteurs des sports de nature.

L'activité d'encadrement renvoie à des situations professionnelles variées. Pour les appréhender, et ainsi mieux caractériser la profession d'éducateur « sport de nature » en France, le PRNSN a développé avec l'appui de consultants une méthode de recueil et d'analyse de données, spécifique au métier d'éducateur sportif.

« Homme » ou « femme », « salarié » ou « indépendant », « titulaire d'un diplôme d'État » ou « de la branche professionnelle », sont des données intéressantes mais insuffisantes pour caractériser ces professionnels. Quelles sont les activités encadrées par l'éducateur déclaré en sports de nature ? Pour quelles structures employeuses et avec quels types de publics travaille-t-il ? Quelles sont les fonctions occupées ? Quels sont ses souhaits en matière de formation continue ou d'évolution de carrière ? Vit-il de cette activité professionnelle ?

Désormais ces enquêtes sont réalisables en 18 mois environ, de plus la méthode est transférable à d'autres disciplines sportives. C'est pourquoi le ministère chargé des Sports a commandé au PRNSN une enquête nationale sur les éducateurs dits « généralistes », c'est-à-dire titulaires de qualifications telles que le BPJEPS Activités physiques pour tous, les DEUG et licences STAPS... Ce travail débute par la réalisation d'un atlas des éducateurs sportifs (toutes disciplines confondues) enregistrés dans le fichier de déclaration EAPS.

Le croisement des données spécifiques aux sports de nature, avec d'autres indicateurs sportifs, démographiques, sociologiques, constitue une étape indispensable pour apprécier la « santé » de ce secteur. Dans cette perspective, l'observatoire des sports de nature proposera diverses exploitations et analyses des données.

Introduire des temps d'échange et de débat dans la démarche d'observation

Responsables associatifs, professionnels indépendants, collectivités et agents de l'État se réuniront le 20 novembre 2014 au CREPS de Toulouse Midi-Pyrénées pour la 6^e journée technique nationale du réseau sports de nature consacrée à *L'emploi au service du développement de la pratique*. Organisée conjointement par la direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale Midi-Pyrénées, le CREPS de Toulouse et le PRNSN, cette journée a pour objectif de favoriser l'échange entre

Mobiliser les fonds européens pour financer la pré-qualification chez les jeunes

Le taux de chômage des moins de 25 ans est très élevé en France (23,4 %) comme partout en Europe (la moyenne européenne est de 22,8 %).

Parmi les instruments financiers de l'Union européenne, l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) est un fonds communautaire de 6 milliards d'euros dont 50 % proviennent du Fonds Social Européen (FSE). Il est dédié à l'intégration professionnelle des jeunes NEETS (Not in Education, Employment or Training, en Français : Ni étudiant, ni employé, ni stagiaire).

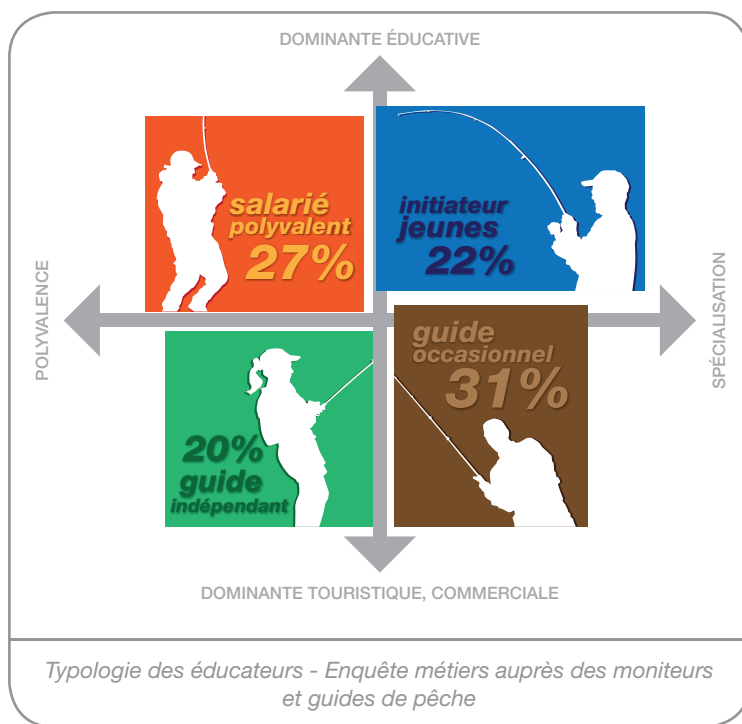
La France, qui vient de recevoir l'aval de la Commission européenne, est le premier pays à mobiliser l'IEJ (310,2 millions d'euros sur les années 2014 et 2015) avec pour objectif de proposer une solution d'emploi, de stage, de formation ou d'apprentissage aux jeunes par un repérage précoce, un accompagnement personnalisé ou des opportunités d'insertion professionnelle.

Les régions éligibles à l'IEJ sont celles où le taux de chômage des moins de 25 ans dépasse les 25 %. Ce qui est le cas des treize régions suivantes : Aquitaine, Auvergne, Centre, Champagne-Ardenne, Haute-Normandie, Languedoc-Roussillon, Nord - Pas-de-Calais, Picardie, Mayotte, Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion.

Trois observations permettent de mieux percevoir la nécessité de mener des études et des expérimentations pour améliorer la compréhension et l'accompagnement de ce secteur d'activité :

- l'emploi dans l'encadrement sportif peut participer au développement des territoires ;
- le nombre de professionnels qualifiés est passé de 60 000 à 78 000 entre 2008 et 2014 ;
- les préoccupations de viabilité économique, de pérennisation des emplois, ou encore de professionnalisation, sont communes aux sphères associative et marchande.

Le réseau ne manque pas d'idées (lire en page 3 la présentation de la démarche d'accompagnement des salariés en contrat aidé de la branche sport en Martinique) mais des solutions restent à trouver.



les acteurs du réseau sur les spécificités de l'emploi dans le secteur des sports de nature.

Les enjeux liés à la pérennisation de l'emploi des éducateurs sportifs, les outils d'appui à l'entrepreneuriat, les modèles économiques existants, seront abordés lors des ateliers et des séances plénières. La question de l'emploi, liée à celle du développement des territoires, sera également abordée lors de la conférence Nature & Sports Euro'Meet 2015 (du 30 septembre au 2 octobre en Irlande du nord).

Pour en savoir plus

- [Retrouvez les présentations de la journée technique](#)
- [Programme européens \(IEJ\)](#)
- [Contacter Aziz Chlieh \(PRNSN\)](#)



→ Témoignage Véronique FLAMAND, conseillère technique et pédagogique DJSCS de Martinique

→ L'expérience du mois Accompagnement des salariés en contrat aidé de la branche sport en Martinique

Structure porteuse du projet :

Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DJSCS) de Martinique

Enjeu : Adéquation emploi, métier, formation

Échelle territoriale : Régionale

Résumé : Le 6 novembre 2009 était signée la première convention régionale d'accompagnement du Plan de relance des emplois aidés auprès des associations sportives de Martinique. Le but de cette démarche régionale est d'optimiser la mise en œuvre du Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE), contrat aidé dans le secteur non marchand (le CUI remplace les contrats aidés issus de la loi de Cohésion Sociale, le CUI-CAE se substituant au CAE). Un double objectif est visé : développer le secteur associatif via la professionnalisation de son encadrement, et faciliter l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires.

Pour y parvenir les trois signataires de la convention — la DJSCS Martinique, le Pôle Emploi Martinique, l'AGEFOS PME Antilles-Guyane — se sont engagés à :

- accompagner les employeurs associatifs dans leur projet d'embauche et de développement (formation de tuteur) ;
- mettre en place des parcours de formation individualisés ;
- soutenir financièrement l'emploi et le parcours individualisé de formation des salariés ;
- mettre en place le suivi individuel des bénéficiaires ;
- permettre aux associations employeuses de contrats aidés, de bénéficier gratuitement d'un soutien administratif, en particulier pour les formalités liées à l'embauche.

Un des axes forts de cette démarche réside dans l'évaluation mise en place par la DJSCS, dès août 2010, basée sur le suivi de cohorte et établie en lien avec le Dispositif Régional d'Observation (DRO). Cette évaluation a permis de mesurer les impacts du dispositif et d'identifier les éléments clés de réussite. La convention a été renouvelée deux fois (2012/2013 et 2014/2015).

Évaluation complète sur le site de la DRJSCS Martinique

➤ <http://www.martinique.drjcs.gov.fr/2013-Evaluation-des-Mesures-d.html>

Cette convention partenariale est innovante. Quel a été le rôle de la DJSCS vis-à-vis de ses partenaires ?

La DJSCS s'est positionnée comme le coordonnateur du dispositif tout en laissant chacun des partenaires responsable de sa « partie ». Très concrètement, c'est nous qui avons imaginé le dispositif et son articulation avant le démarrage, puis qui avons assuré le rôle de pilote dans le suivi de la convention.

Comment les associations expriment-elles leur besoin en emploi ? Quelles sont les difficultés liées à l'accompagnement ?

Pour permettre aux associations d'exprimer leur besoin en emploi et pour favoriser leur appropriation du dispositif d'accompagnement, nous utilisons les réseaux et les temps d'information de Pôle Emploi et de la DJSCS (campagne de subvention, actions de développement des conseillers techniques régionaux auprès de leurs disciplines...). Nous avons fait en sorte que toutes les associations passent par la case DJSCS afin qu'elles soient accompagnées de la même façon, en matière d'information, de conseil et de suivi. Cela nous a permis d'assurer un suivi individualisé des associations employeuses.

Au moment de l'évaluation, il est apparu, parfois, une forte inadéquation entre le profil du poste et le niveau d'entrée ou les qualifications du salarié embauché. Comment avez-vous géré cet écart ?

Effectivement, l'embauche des éducateurs sportifs se faisant essentiellement sur le mode du recrutement interne à l'association (tout en respectant les critères de Pôle Emploi), peu de salariés avaient les qualifications requises. Afin de leur permettre d'être rapidement opérationnels, nous nous sommes appuyés sur les certificats de qualification professionnelle qui présentent deux avantages : durée de formation courte et inscription au Répertoire national des certifications professionnelles.

Comment avez-vous garanti la valeur ajoutée de ce parcours de formation pour le salarié et pour l'employeur ?

Les conditions mêmes de définition du parcours de formation des salariés ont permis de réduire les aléas :

- en individualisant ce parcours au regard des besoins de l'association-employeuse et de l'expérience et des qualifications du salarié (adaptation ou développement des compétences, projet en sortie de dispositif...) ;
- en imposant que le salarié et l'employeur soient présents lors de cet entretien afin que les formations choisies soient validées ensemble et que les contraintes liées à la participation aux actions de formation soient discutées et comprises ;
- en proposant aux employeurs des formations aux fonctions « tuteur » et « employeur » pour qu'ils se sentent soutenus dans cette nouvelle démarche et pour leur donner des outils opérationnels ;
- en verrouillant dès le départ le financement des parcours pour que ce ne soit pas un frein à sa mise en place (cofinancement AGEFOS-PME, État, fonds social européen).

Enfin, quelle est votre analyse de la situation professionnelle des bénéficiaires à la sortie du dispositif ?

Depuis la mise en place de la première convention fin 2009, nous nous sommes appuyés sur les évaluations pour améliorer de manière continue le dispositif. Une des préconisations phares issue de l'évaluation pour optimiser les sorties réussies du dispositif est d'allonger la durée initiale des contrats pour permettre au salarié de bénéficier d'un temps de formation plus long, et à la structure employeuse de développer de nouvelles activités, dans l'objectif de pérenniser tout ou partie de l'emploi.

Nous avons donc observé un meilleur taux de retour à l'emploi dès que le salarié bénéficiait au minimum de deux formations diplômantes (pluriactivité) et qu'il restait longtemps en emploi (deux ans).

ENOS* Experiences
Consulter / Partager

➤ [Découvrez d'autres expériences](#)

*European Network of Outdoor Sports

ACTUS

La Savoie se dote d'une commission départementale des espaces, sites et itinéraires

La CDESI du département de la Savoie a été installée le 3 octobre 2014. L'animation de la commission a été confiée à l'Agence touristique départementale. Les premiers travaux vont concerner le recensement des ESI et la mise en place de groupes de travail thématiques.

Le dispositif de veille Suricate nommé aux Victoires des Acteurs publics 2014

Chaque année, *Acteurs publics* décerne les Victoires des Acteurs publics aux meilleures initiatives en matière de modernisation de l'action publique. Ces Victoires honorent ceux qui, dans les trois fonctions publiques, œuvrent au quotidien pour assurer la qualité du service public. La cérémonie aura lieu le 4 décembre 2014 à l'Assemblée Nationale.

➤ <http://www.acteurspublics.com/prix>

Équipement sportifs de plein air dans les parcs naturels régionaux

« En matière d'équipements sportifs de plein air, les communes de Parcs Naturels Régionaux (PNR) se distinguent peu des autres communes à deux exceptions notables : les boucles de randonnées et les domaines skiables. 42 % des communes de parcs disposent d'au moins une boucle de randonnée sur leur territoire, alors que ce taux n'est que de 30 % dans les communes du reste de la France. Cet écart demeure si l'on ne s'intéresse qu'aux communes rurales ou de montagne, même s'il est un peu moins marqué pour ces dernières. 8,4 % des communes de montagne des PNR disposent d'au moins un domaine skiable, contre 5,2 % pour les communes de montagne situées hors du réseau des parcs. ».

➤ www.statistiques.developpementdurable.gouv.fr

Oslo, Almaty et Beijing villes candidates pour les JO 2022

Les villes requérantes d'Oslo (Norvège), Almaty (Kazakhstan) et Beijing (République populaire de Chine) ont accédé au statut de « villes candidates » aux Jeux Olympiques d'hiver de 2022. La candidature d'Oslo est axée sur la jeunesse et tire parti de l'héritage des Jeux Olympiques d'hiver de Lillehammer en 1994. Oslo espère inciter la population à un mode de vie plus sain et plus actif. Almaty souhaite créer les conditions pour permettre à la ville de devenir une destination pour le sport, le tourisme et les congrès en Asie centrale. Beijing entend faire perdurer l'héritage des Jeux Olympiques de 2008, créer un centre de sports d'hiver en Chine et utiliser les Jeux d'hiver comme moteur du développement des secteurs du tourisme et des sports d'hiver. L'élection de la ville hôte des Jeux Olympiques d'hiver 2022 aura lieu à Kuala Lumpur le 31 juillet 2015.

JURIDIQUE

Accueil collectif des mineurs en refuge

Arrêté du 20 octobre 2014 portant modification du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.

➤ [Texte 22 : www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

➤ [Texte 23 : www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

Diplôme Alpinisme-Accompagnateur en moyenne montagne

Arrêté du 25 septembre 2014 relatif à la formation spécifique du diplôme d'État d'alpinisme-accompagnateur en moyenne montagne.

➤ www.legifrance.gouv.fr

Diplôme activités nautiques

Arrêté du 1^{er} octobre 2014 portant modification de l'arrêté du 9 juillet 2002 portant création de la spécialité « activités nautiques » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.

➤ www.legifrance.gouv.fr

6^e journée technique du réseau
national des sports de nature

L'emploi au service du
développement de la
pratique

20 novembre 2014

CREPS Toulouse Midi-Pyrénées

Les infos, les comptes-rendus sur
➤ www.sportsdenature.gouv.fr

Diplôme Parapente

Arrêté du 13 octobre 2014 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2007 portant création de la mention « parapente » du diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif ».

➤ www.legifrance.gouv.fr

Diplôme Deltaplane

Arrêté du 13 octobre 2014 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2007 portant création de la mention « deltaplane » du diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif ».

➤ www.legifrance.gouv.fr

EN KIOSQUE

Concours pocket film « Je suis éco sportif » - 3^e édition

Du 6 novembre 2014 au 6 mars 2015, les pratiquants sportifs sont invités à réaliser avec l'appareil numérique de leur choix (caméscope, appareil photo/vidéo, smartphone, etc.) un film d'une durée maximale de deux minutes et à le déposer sur l'espace de partage de vidéos dédié au concours. Les participants doivent mettre en scène avec humour, pertinence et poésie, le comportement écoresponsable dans leurs pratiques sportives.

➤ www.developpementdurable.sports.gouv.fr

Partage du ciel - Massif des bauges

Ce film — réalisé par le Parc naturel régional du Massif des Bauges — est une invitation à un vol en biplace. C'est l'histoire d'une rencontre qui a démarré en 2009 entre de drôles d'oiseaux : des parapentistes, des naturalistes... et des rapaces. Il relate les liens qui se sont tissés, les comportements qui ont évolué, un dialogue qui s'est établi.

➤ www.youtube.com

À VENIR

20 - 23 novembre 2014

Festival international des métiers de montagne

Chambéry (Savoie)

➤ www.metiersmontagne.org

25 - 27 novembre 2014

Salon des maires et des collectivités locales

Paris (Ile-de-France)

➤ www.salondesmaires.com

1^{er} - 2 décembre 2014

EU Sport Forum

Milan (Italie)

➤ ec.europa.eu/sport

4 - 5 décembre 2014

Territoire, transition récréative et habitabilité dans l'étude et le développement métropolitains des sports de nature

Séminaire du Cermosem, Le Pradel (Ardèche)

➤ jga.ujf-grenoble.fr

9 décembre 2014

Accidentologie et prévention des risques liés à la pratique des sports de montagne

Restitution d'étude de la Coordination Montagne, Grenoble (Isère)

➤ www.sportsdenature.gouv.fr

9 - 11 décembre 2014

22^e regroupement des référents sports de nature du ministère des Sports

Chamonix (Savoie)

Proposez une actualité ! Abonnez-vous à la lettre !

➤ [Formulaires disponibles rubrique « La Lettre » sur www.sportsdenature.gouv.fr](http://www.sportsdenature.gouv.fr)